

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : Tremblay, V. (2016) « Intérêt et droit à la liberté des animaux non-humains », *Ithaque*, 18, p. 91-103.

URL : <http://hdl.handle.net/1866/13361>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



Intérêt et droit à la liberté des animaux non-humains

Véronique Tremblay*

Résumé

Dans le cadre d'une théorie des droits basée sur les intérêts, la question du droit à la liberté des animaux non-humains nécessite de déterminer préalablement si ces animaux ont un intérêt intrinsèque à être libres. Cet article vise à faire le point sur le lien entre liberté et bien-être animal au moyen d'une analyse détaillée de deux positions opposées sur la question, celles d'Alasdair Cochrane et de Valéry Giroux. Après avoir soulevé les faiblesses de chacune des argumentations présentées par ces auteurs, je soutiendrai que, pour les animaux sentients, la liberté n'est qu'un bien instrumental à l'absence de souffrance et donc, qu'un droit à ne pas souffrir suffirait à protéger leur intérêt à être libres.

Valéry Giroux¹ défend la nécessité d'étendre les droits humains fondamentaux aux animaux non-humains sur la base du principe d'égalité de considération des intérêts. Selon ce principe, les mêmes droits devraient être accordés aux individus qui possèdent les mêmes intérêts, peu importe l'espèce à laquelle ils appartiennent. Ainsi, pour savoir quels droits fondamentaux humains doivent être appliqués aux animaux non-humains, il faut connaître les intérêts que ces derniers partagent avec les humains. L'un des intérêts fondamentaux des humains est l'intérêt à être libre, lequel est protégé par un droit à ne pas être exploité. On se demandera quel genre d'intérêt les animaux non-humains ont à être libres et quelles en sont les implications sur

* L'auteure est étudiante à la maîtrise en philosophie (Université du Québec à Montréal).

¹ Giroux, V. (2011), *Les droits fondamentaux des animaux: une approche anti-spéciste*.

nos obligations envers eux, si l'on se place, comme Valéry Giroux, dans le cadre d'un projet de législation visant la protection des intérêts des animaux non-humains.

D'abord, je m'intéresserai à la position d'Alasdair Cochrane² selon laquelle, contrairement aux humains, les animaux³ ont seulement intérêt à être libres lorsque l'absence de liberté leur cause de la souffrance. En nous incitant à réguler nos pratiques d'exploitation, un droit à ne pas souffrir serait alors suffisant pour protéger les intérêts des animaux. Je montrerai, à la lumière de la critique que lui adresse Valéry Giroux⁴, que son argumentation ne suffit pas à tirer une telle conclusion. Je me tournerai alors vers la thèse de Giroux à laquelle j'apporterai quelques critiques concernant notamment sa défense du caractère intrinsèque de l'intérêt des animaux à être libres. Néanmoins, je défendrai que ces critiques ne nous autorisent toutefois pas à déconsidérer l'une des conclusions pratiques de sa contribution, soit que nous avons l'obligation de respecter, en tout temps, la liberté des animaux.

1. Intérêt et liberté

La question qui nous intéresse se formule ainsi : les animaux non-humains ont-ils un intérêt intrinsèque à être libres ? La première chose à faire est de clarifier les concepts que renferme cette question. D'abord, que signifie « avoir un intérêt », et plus particulièrement, « avoir intérêt intrinsèque » ? Cochrane explique ce que cela signifie que d'« avoir un intérêt » en faisant appel à la définition de Feinberg⁵, qui peut être formulée de la manière suivant : *S* a un intérêt pour *x* signifie que le bien-être de *S* est affecté par la condition de *x*. En d'autres mots, un intérêt est une composante du bien-être d'un individu. Quant au bien-être, il se comprend comme ce qui est bon *pour* l'individu, ce qui diffère de ce qui est bon *selon* celui-ci. En effet, ce qui nous intéresse, c'est plutôt ce qui est objectivement bénéfique

² Cochrane, A. (2009), « Do animals have an interest in liberty ? ».

³ J'emploierai le terme « animal » comme raccourci pour « animal non-humain ».

⁴ Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles ».

⁵ Cochrane, A. (2009), « Do animals have an interest in liberty ? », p. 662.

pour un individu. Les croyances qu'a l'individu sur son propre bien-être peuvent différer de ce qui lui est objectivement bénéfique.

Maintenant, un intérêt intrinsèque se distingue d'un intérêt instrumental, en ce que sa satisfaction contribue directement au bien-être. Comme la liberté est le bien qui nous intéresse, la question est de savoir si la liberté a une valeur intrinsèque pour l'individu ou si elle a une valeur instrumentale, c'est-à-dire qu'elle acquiert sa valeur du fait qu'elle contribue à la satisfaction d'autres intérêts qui sont intrinsèques, comme l'évitement de la douleur ou la satisfaction des préférences.

La question de l'intérêt intrinsèque à être libre est entre-autres pertinente dans le cadre d'une théorie des droits fondée sur les intérêts. Si les animaux ont un intérêt intrinsèque à être libre, il faudra conséquemment leur accorder un droit à la liberté puisque, étant intrinsèque, leur liberté ne sera pas entièrement protégée par d'autres droits. Si les animaux ont seulement un intérêt instrumental à être libre, il suffira de s'assurer que le bien auquel la liberté contribue est déjà protégé par un droit.

La réponse à cette question, comme nous allons le voir, dépend en un sens de notre manière de concevoir la liberté. C'est pourquoi il est important de souligner les distinctions entre les trois conceptions de la liberté employées par Cochrane et Giroux. Il s'agit de la liberté négative, la liberté positive et la liberté républicaine. La distinction entre liberté négative et liberté positive est attribuable à Isaiah Berlin⁶. La première se comprend comme absence d'interférences commises par autrui et empêchant ainsi l'agent de faire ce qu'il veut⁷. La liberté positive, quant à elle, consiste pour l'agent à s'autodéterminer, au sens où ses choix de vie ne dépendent que de lui-même en tant qu'être autonome et rationnel⁸.

La liberté républicaine se définit comme l'absence de domination. Autrement dit, un agent libre est un agent qui n'est pas dominé par autrui. On a affaire à une relation de domination si et seulement si le dominant a la capacité d'interférer sur une base arbitraire dans certains choix que le dominé est en mesure de faire⁹. Une interférence

⁶ Berlin, I. (1969), « Two Concepts of Liberty », p.166-217.

⁷ *Ibid.*, p. 168.

⁸ *Ibid.*, p. 178-9.

⁹ Pettit, P. (1999) *Republicanism : A Theory of Freedom and Government*, p.52.

est arbitraire si l'interférant la commet à son bon vouloir et ne subit aucunes représailles pour le tort causé. La liberté comme non-domination se distingue de la liberté comme non-interférence en ce qu'elle dépend des structures relationnelles subsistant entre les individus¹⁰ tandis que la liberté négative dépend des résultats, quelle que soit la structure qui les permet.

2. Les animaux non-humains ont un intérêt instrumental à être libre

Cochrane soutient que les animaux non-humains n'ont pas un intérêt intrinsèque à être libres, mais seulement un intérêt instrumental¹¹. Réduit à sa plus simple expression, le raisonnement à la source de cette affirmation se résume de la manière suivante : l'autonomie étant une capacité que doit nécessairement posséder un être pour avoir un intérêt intrinsèque à être libre, et la plupart des animaux non-humains ne partageant pas cette capacité d'autonomie, la plupart des animaux n'ont pas le même intérêt intrinsèque à être libres. Il conclut que les animaux ont tout de même un intérêt instrumental à être libres puisque leur exploitation leur cause souvent de la souffrance, laquelle est un mal intrinsèque.

Bien sûr, le raisonnement est valide, mais encore faut-il que ses prémisses soient fondées sur des arguments corrects. Or, remarque Giroux, les arguments fournis par Cochrane ne nous permettent pas d'affirmer que l'autonomie est une condition nécessaire à l'intérêt intrinsèque à être libre : ils ne nous autorisent uniquement à affirmer qu'elle est une condition suffisante¹². C'est un problème puisque, si l'autonomie n'est qu'une condition suffisante, conclure que les animaux n'ont pas d'intérêt intrinsèque à être libre à partir de l'absence d'autonomie constitue un sophisme de la négation de l'antécédent.

Pour montrer la pertinence de la critique que Giroux adresse à Cochrane, je vais d'abord exposer brièvement les arguments de Cochrane qui tentent, en vain, de justifier l'affirmation selon laquelle l'autonomie est une capacité que doit nécessairement posséder tout

¹⁰ Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 141.

¹¹ Cochrane, (2009), « Do animals have an interest in liberty ? ».

¹² Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 135.

être pour qu'on lui reconnaisse un intérêt intrinsèque à être libre. Sa stratégie consiste à montrer d'abord que les humains ont un intérêt intrinsèque à être libre, puis que c'est le lien entre l'autonomie et la liberté qui donne à cette dernière sa valeur intrinsèque.

2.1. *Les humains et la liberté*

Cochrane défend d'abord que la liberté est une composante du bien-être pour l'être humain¹³. Pour cela, il met en évidence les conséquences contre-intuitives de deux théories du bien-être qui considèrent la liberté comme un bien instrumental : la conception du bien-être comme satisfaction des préférences et la conception hédoniste.

D'abord, il démontre que le plaisir, qui est l'unique composante du bien-être selon la conception hédoniste, n'est intuitivement pas suffisant au bien-être et conséquemment, qu'une conception hédoniste du bien-être est inadéquate. Pour ce faire, il prend l'exemple de Truman, personnage principal du film *The Truman Show*, lequel mène une vie agréable en tous points, mais ne jouit pourtant pas d'une entière liberté puisqu'il est manipulé à son insu par une équipe de télévision. Cochrane affirme que Truman n'est pas libre au sens positif, négatif et républicain. Selon la conception hédoniste du bien-être, nous devrions conclure que la vie de Truman est bien pour lui, pourtant cette conclusion ne correspond pas à notre intuition. Cela nous amène à croire que la liberté doit être reconnue comme un bien en soi et non comme un bien instrumental au plaisir¹⁴.

Pour ce qui est de la conception du bien-être comme satisfaction des préférences, celle-ci nous mène à la conclusion contre-intuitive que la vie d'un esclave doit être considérée comme bien pour ce dernier dans le cas où toutes ses préférences sont satisfaites. Notre intuition nous porte à croire qu'au contraire, même si l'esclave préfère ne pas être libre, cette préférence va à l'encontre de son bien-être. Donc, la liberté n'a pas seulement une valeur instrumentale à la satisfaction des préférences.

¹³ Cochrane, (2009), « Do animals have an interest in liberty ? », p.664.

¹⁴ *Ibid.*, p. 664

Ces deux arguments sont pertinents pour mettre en évidence la valeur intrinsèque de la liberté pour les humains¹⁵. Des difficultés apparaissent lorsque Cochrane doit démontrer, à partir de ces deux arguments, que l'autonomie est la condition nécessaire et suffisante pour avoir cet intérêt intrinsèque à être libre.

2.2. *L'autonomie et la liberté*

La définition de l'autonomie employée par Cochrane prend la forme suivante : l'autonomie est la capacité de forger, de réviser et de poursuivre sa propre conception du bien¹⁶. Cochrane affirme que c'est exactement l'exercice de cette capacité d'autonomie qui est entravée dans les cas de Truman et de l'esclave satisfait. Ce qui fait que les vies de l'esclave satisfait et Truman ne sont pas bien pour eux, c'est qu'ils n'ont pas eux-mêmes forgé, révisé et poursuivi leur propre conception du bien, mais ont plutôt été endoctrinés.

À partir de cette remarque, il conclut que la capacité d'autonomie est une condition suffisante à la valeur intrinsèque de la liberté pour l'individu. On doit aussi comprendre qu'implicitement, il y voit également une condition nécessaire¹⁷. Il semble que Giroux ne

¹⁵ Cela ne veut pas dire qu'ils soient à l'abri de toute réfutation. Par exemple, l'adoption d'une conception du bien-être comme satisfaction des désirs informés nous permettrait de refuser l'exemple de l'esclave satisfait, puisque le désir pour l'esclave de servir son maître ne serait pas un désir informé. Or, il vaut mieux accepter la base de ces arguments pour ne pas trop s'écarter de notre propos.

¹⁶ « ... the capacity to frame, revise and pursue one's own conception of good. », Cochrane A. (2009), « Do animals have an interest in liberty ? », p. 665.

¹⁷ Je remarque que dans ses formulations, Cochrane n'explique que très rarement la prémisse essentielle à la validité de son argument qui est que l'autonomie est une condition nécessaire à l'intérêt intrinsèque à être libre. Le plus souvent il conclut que l'autonomie est une condition suffisante : « freedom is of intrinsic importance to the well-being of all those with the capacity of autonomy », *ibid.*, p. 666. Heureusement, à la fin de son texte, il est plus clair sur la question de la nécessité de l'autonomie : « only autonomous beings have an interest in governing their own lives without interference from others », *ibid.*, p. 673.

s'oppose pas à la première partie de cette conclusion¹⁸, ce qui est compréhensible à mon avis, puisqu'elle peut se justifier par induction. Je crois effectivement qu'il est acceptable d'affirmer que la capacité d'autonomie est une condition suffisante pour avoir un intérêt à être libre, puisqu'on ne peut trouver de contre-exemple à cette affirmation, c'est-à-dire qu'on ne peut trouver de cas où quelqu'un posséderait la capacité d'autonomie sans avoir un intérêt intrinsèque à être libre.

Maintenant, est-ce à dire que, dans cet argument de Cochrane, l'on peut trouver une justification à la thèse selon laquelle l'autonomie est une condition nécessaire à l'intérêt intrinsèque à être libre? D'abord, il nous dit que ce qui nuit au bien-être, dans les deux exemples précédents, c'est précisément le fait que les agents n'exercent pas leur autonomie. De cela, on peut déduire qu'exercer son autonomie est une composante du bien-être pour les êtres qui ont la capacité d'autonomie. Ensuite, c'est une évidence que la possession de cette capacité d'autonomie est nécessaire pour avoir un intérêt intrinsèque à exercer cette capacité. Mais en découle-t-il que l'autonomie est une condition nécessaire à l'intérêt intrinsèque à être libre? C'est ce que croit Cochrane. Cependant, je crois qu'il n'y a qu'une manière d'accepter cette implication, soit en restreignant la liberté à son sens positif.

En effet, si Cochrane exigeait que le concept de liberté soit compris comme liberté positive, alors son raisonnement serait valide. Il prendrait la forme suivante: pour avoir un intérêt intrinsèque à être libre de manière positive, il faut avoir la capacité de s'autodéterminer et l'autodétermination nécessite la capacité d'autonomie donc, il faut posséder cette capacité d'autonomie pour avoir un intérêt intrinsèque à être libre au sens positif. Dans le même ordre d'idée, Valéry Giroux accuse Cochrane de restreindre sa conception de la liberté à sa conception positive¹⁹ et ce, « sans vouloir le reconnaître²⁰ ». Il est clair

¹⁸ « ... se méprenait en assimilant, lorsqu'il s'agit de l'intérêt intrinsèque à être libre, la condition suffisante qu'est l'autonomie rationnelle à une condition nécessaire... », Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 135.

¹⁹ « Tout se passe comme si Cochrane adoptait une conception réductrice du concept de liberté. », *ibid.*, p. 135.

²⁰ *Ibid.*, p. 136.

que Cochrane n'assume pas ce choix puisqu'il spécifie, dans ses deux illustrations emblématiques, que c'est la liberté comprise dans ses *trois* sens qui est bafouée. Or, celui-ci n'apporte aucun argument justifiant qu'un être doit nécessairement détenir cette capacité d'autonomie pour qu'on lui reconnaisse un intérêt intrinsèque à être libre de manière négative et républicaine.

D'ailleurs, il n'est pas surprenant que Cochrane s'abstienne d'explicitier le lien entre l'autonomie et ces deux conceptions de la liberté car, comme le soulève Valéry Giroux, ces dernières n'ont tout simplement rien à voir avec l'autonomie. D'abord, se définissant comme l'absence de contrainte empêchant l'agent de faire ce qu'il veut, il semble que la liberté négative concerne tous les « êtres mobiles, capables d'intentionnalité et animés par leurs désirs et leurs préférences²¹ ». Il paraît raisonnable de penser que du moment où un être a l'intention de réaliser une action, il a intérêt à ce que son élan ne soit pas arrêté. Quant à la liberté républicaine, elle n'est pas plus associée à l'autonomie : « être libre de la domination d'un maître ne signifie pas être maître de soi²² ».

Jusqu'ici, nous avons vu, à la lumière de la critique de Giroux, qu'il semble impossible de reconstruire avec clarté l'argumentation de Cochrane de manière à ce qu'elle se tienne et qu'elle arrive à la conclusion voulue, c'est-à-dire que les animaux non-autonomes n'ont qu'un intérêt instrumental à être libre. Au contraire, on peut seulement en conclure qu'un être doit nécessairement être autonome pour avoir un intérêt intrinsèque à être libre dans son sens positif, et donc, que les animaux non-autonomes, c'est-à-dire la plupart d'entre eux, n'ont pas un intérêt intrinsèque à jouir de la liberté positive. Cette conclusion a bien peu de poids, puisqu'elle laisse sans réponse les questions concernant l'intérêt qu'ont les animaux non-humains à être libres dans les deux autres sens. C'est pour pallier ce manque que je souhaite maintenant m'intéresser aux arguments fournis par Valéry Giroux, soutenant que les animaux non-humains ont un intérêt intrinsèque à être libres négativement et à ne pas subir de domination.

²¹ Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 134.

²² *Ibid.*, p. 142.

3. Les animaux non-humains ont un intérêt intrinsèque à être libres

3.1. Liberté négative

Valéry Giroux commence par démontrer que la liberté négative est une composante du bien-être animal et à partir de cette thèse, soutient que les animaux ont également intérêt à ne pas être dominés. Pour montrer que les animaux sentients ont un intérêt intrinsèque à ne pas subir d'interférences, Giroux affirme que subir des interférences est toujours cause de souffrance pour ces animaux, qu'elle prenne la forme de douleur physique, de frustration ou de peur²³. Les animaux sentients ont donc un intérêt à être libres au sens négatif en toutes circonstances, puisque toute interférence leur cause de la douleur.

Mais si la liberté a de la valeur en raison de son effet sur le bien intrinsèque qu'est l'absence de douleur, n'est-elle pas alors un bien instrumental ? Cette conclusion semble inévitable, mais l'auteure tente tout de même de l'éviter. D'abord, elle remarque que tous les biens que l'on considère normalement comme intrinsèque, sauf l'absence de douleur, peuvent, d'une façon ou d'une autre, être vus comme des biens instrumentaux. Par exemple, l'intérêt intrinsèque à vivre pourrait être conçu comme « intérêt indirect à obtenir les bonnes choses que la vie [...] réserve²⁴ ». Cette affirmation ne peut pas justifier que l'intérêt à être libre devrait tout de même être considéré comme un intérêt intrinsèque. Puisque tous les intérêts, sauf l'absence de douleur, peuvent être conçus comme instrumentaux, pourquoi alors ne pas tout simplement conclure que tous les intérêts sauf l'absence de douleur *sont* instrumentaux ? Pour éviter cette conclusion, il faut expliquer pourquoi certains intérêts, comme l'intérêt à être libre, sont des intérêts intrinsèques même si on peut les concevoir comme des intérêts instrumentaux.

Dans cet objectif, Giroux suggère de redéfinir la liberté négative comme l'absence d'interférence causant de la souffrance. Je crois que le raisonnement derrière cette idée peut se résumer de la manière suivante : si 1) l'interférence cause nécessairement de la souffrance et

²³ Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 136-7.

²⁴ *Ibid.*, p. 146.

que 2) la liberté est par définition, l'absence d'interférence et donc évite nécessairement la souffrance, alors 3) considérant que l'évitement de la souffrance a une valeur intrinsèque, la liberté a une valeur intrinsèque.

Le problème avec cet argument est qu'il oblige à considérer, pas seulement la liberté négative, mais aussi tous les biens instrumentaux dont la non-obtention suffit à la non-satisfaction d'un intérêt intrinsèque, comme des biens intrinsèques. Autrement dit, il n'y a pas que l'intérêt à être libre qui peut être reformulé de manière à en assurer le caractère intrinsèque. Par exemple, l'« intérêt à être aimé » peut être reformulé comme « intérêt à l'absence de rejet causant de la souffrance » et l'« intérêt à se nourrir » comme « intérêt à l'absence de jeûne entraînant la mort²⁵ ». S'il est problématique que presque tous les intérêts soient instrumentaux, ce l'est tout autant de dire que tous les intérêts sont intrinsèques. Pour conserver la distinction entre les intérêts intrinsèques comme le plaisir, la satisfaction des préférences ou l'exercice de l'autonomie, et les autres intérêts, il serait préférable de reconsidérer le caractère intrinsèque de certains intérêts, plutôt que de transformer une quantité d'intérêts instrumentaux en intérêts intrinsèques. Il faudrait alors qualifier d'instrumental l'intérêt à être libre de manière négative.

²⁵ À première vue, le deuxième exemple ne semble pas fonctionner, puisqu'il est évident que « se nourrir » n'est pas suffisant pour éviter la mort. Mais on pourrait concevoir les autres intérêts, dont celui d'éviter la souffrance, de façon semblable. L'absence d'interférence n'est pas suffisante à l'évitement de toutes les souffrances. Elle contribue à cet idéal de réduction de toutes les souffrances de notre vie, de la même façon que se nourrir contribue à rester en vie. Il n'en reste pas moins que la liberté comme « absence d'interférence causant de la souffrance » est absence d'une sorte de souffrance particulière, soit celle provenant de l'interférence. Elle n'a pas besoin d'être identique à l'idéal de diminution de toute souffrance pour être intrinsèque, du moins, si on est premièrement d'accord avec l'argument selon lequel cette reformulation de la liberté en fait un bien intrinsèque. De la même manière, l'« absence de jeûne entraînant la mort » est identique à l'absence de mort provenant du jeûne. Elle n'a pas besoin, si l'on suit le même raisonnement qu'avec la souffrance, d'être identique à l'absence de la mort.

3.2. *Liberté républicaine*

Valéry Giroux soutient aussi que les animaux ont un intérêt à être libre au sens républicain du terme. Puisque les animaux ont un intérêt à ne pas subir d'interférence, nous dit-elle, ils ont également intérêt à ne pas être impliqués dans une relation où un individu a la capacité et la possibilité d'interférer sur une base arbitraire dans ses choix²⁶. En d'autres mots, ils ont intérêt à ce que leur intérêt à ne pas subir d'interférence soit protégé.

Je doute qu'il y ait une utilité à justifier que les animaux ont un intérêt à la non-domination dans ce contexte. Parce que l'intérêt à ne pas être dominé est justifié par un intérêt à ne pas subir d'interférences, il semble que l'intérêt à ne pas être dominé est équivalent à l'intérêt à avoir un droit qui protège son intérêt à être libre au sens négatif. Si un argument était fourni pour défendre que c'est la non-domination qui est dans l'intérêt des animaux et pas la non-interférence, alors la non-domination se distinguerait de la non-interférence d'abord en ce qu'elle dépend des structures relationnelles, mais aussi en ce que les interférences qu'elle rend impossibles sont restreintes à celles qui sont effectuées sur une base arbitraire. Mais comme ce n'est pas le cas, la liberté républicaine n'ajoute rien de plus que la garantie que la liberté négative ne sera pas bafouée. On pourrait dire qu'il s'agit d'une façon de justifier que les animaux ont intérêt à ce que leur intérêt soit garanti. Toutefois, cette entreprise n'est pas nécessaire, puisqu'il est déjà admis dans la démarche de Giroux que les intérêts fondamentaux doivent être protégés par des droits fondamentaux.

Il me semble donc que la reconnaissance de l'intérêt qu'ont les animaux à ne pas subir d'interférence soit suffisante pour permettre à Giroux de défendre l'obligation de protéger cet intérêt en tout temps. Même si l'objectif de l'auteure est simplement de montrer qu'un défenseur de la liberté républicaine devrait également accepter d'accorder le statut de personne aux animaux²⁷, cela fonctionne seulement si le défenseur de la liberté républicaine en question est

²⁶ Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », p. 143.

²⁷ Selon une très brève discussion avec Valéry Giroux, il semble que les passages sur la liberté républicaine auraient cette fonction.

également partisan de la liberté négative, puisque l'intérêt à la non-domination est ici justifié par l'intérêt à la non-interférence.

Pour finalement tenter de répondre à notre question de départ, l'argumentation de Giroux, en faisant intervenir la souffrance dans la question de l'intérêt à être libre, me pousse à conclure, contrairement à ce que prétend l'auteure, que les animaux ont un intérêt instrumental à être libres. La conséquence de cette conclusion par rapport aux droits fondamentaux, est qu'un droit à ne pas souffrir serait suffisant pour protéger l'intérêt des animaux à être libres. On pourrait alors penser que cette position construite à partir des arguments de Giroux est équivalente à celle de Cochrane. Toutefois, une différence majeure subsiste entre les deux positions, laquelle a de grandes répercussions sur nos obligations envers les animaux. Il s'agit du lien entre la souffrance et la liberté.

Selon Giroux, toute interférence est toujours dommageable pour tous les animaux sentients, alors que Cochrane croit qu'il peut y avoir interférence sans souffrance pour certains animaux sentients dans certaines circonstances²⁸. Le lien de nécessité que défend Giroux entre interférence et souffrance fait en sorte que, même si on conçoit la liberté comme un bien instrumental à la souffrance qu'elle permet d'éviter, elle recevra, dans les faits, la même protection dont elle bénéficierait si on la reconnaissait comme bien intrinsèque. Elle devrait être protégée, en tout temps et pour tout être sentient, en vertu d'un droit à ne pas souffrir. Que la liberté soit un bien instrumental ou intrinsèque, l'argument de Giroux nous oblige à interdire toute atteinte à la liberté négative des animaux.

C'est parce que Cochrane pense qu'il est possible d'enfreindre la liberté négative des animaux sans les faire souffrir qu'au lieu de défendre l'obligation de respecter la liberté négative des animaux, il défend la régulation de nos pratiques envers les animaux qu'on utilise à nos fins. Bref, des deux positions examinées, c'est sur ce lien entre la souffrance et les interférences que subsiste le désaccord le plus significatif par rapport à nos obligations envers les animaux. La question qu'il serait maintenant pertinent d'explorer en raison de ses conséquences pratiques est celle à savoir si tous les animaux sentients souffrent nécessairement lorsqu'ils sont privés de liberté négative.

²⁸ Cochrane, A. (2009), « Do animals have an interest in liberty ? », p. 674.

Bibliographie

- Berlin, I. (1969), « Two Concepts of Liberty », dans Hardy H. et I. Berlin (2002) *Liberty : Incorporating Four Essays on Liberty*, Oxford: Oxford University Press, p.166-217.
- Cochrane, A. (2009), « Do animals have an interest in liberty ? », *Political studies*, vol. 57, p. 660-679.
- Giroux, V. (2015), « Le droit à la liberté des animaux sensibles », dans Pinque, M. (dir.), *Bêtes humaines ? : pour une révolution végane*, Paris: Autrement, p.105-151.
- Giroux, V. (2011), *Les droits fondamentaux des animaux : une approche anti-spéciste* (thèse de doctorat), Université de Montréal, HDL: 1866/8666 <http://www.lecre.umontreal.ca/chercheur-e/valery-giroux-2/> (page consultée le 11 décembre 2015), 291 p.
- Pettit, P. (1999), *Republicanism : A Theory of Freedom and Government*, Oxford : Oxford University Press, 328 p.